



## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 09 JUIN 2026

DELIBERATION N° 03 /09062026

OBJET : RHI LE PLATE – EXAMEN DU COMPTE RENDU ANNUEL À LA COLLECTIVITÉ  
(CRAC) ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2024

Nombre des Conseillers en exercice	39
Présents	32
Procurations	06
Votants	38
Abstention / Opposition	00

**NOTA :** Le Maire certifie que la liste des délibérations examinées lors de cette séance a été affichée en Mairie et sur le site internet de la Ville le : .....

L'an deux mille vingt-six, mardi neuf juin, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Parc du 20 Décembre à SAINT-LEU, sous la présidence de Monsieur JUHOOR Karim (Maire).

NOM – PRENOMS	QUALITE	PARTICIPATION
JUHOOR Karim	Maire	Présent
BALENCOURT Vanessa	1 <sup>er</sup> Adjoint	Absente – <b>Procuration à PATOUMA Jean Marie</b>
FOS Didier	2 <sup>ème</sup> Adjoint	Présent
PALAS Lucette	3 <sup>ème</sup> Adjoint	Présente
AUBERT Gabriel	4 <sup>ème</sup> Adjoint	Présent
RAMIDGE BANE Georgette	5 <sup>ème</sup> Adjoint	Présente
LEBEAU Lionel	6 <sup>ème</sup> Adjoint	Présent
HOAREAU Anne-Gaëlle	7 <sup>ème</sup> Adjoint	Présente
ESTEVE Christophe	8 <sup>ème</sup> Adjoint	Présent – <b>Départ avant l'examen de l'Affaire n° 12 et procuration à HOAREAU Anne-Gaëlle</b>
RIVIERE Océane	9 <sup>ème</sup> Adjoint	Présente
PATOUMA Jean Marie	10 <sup>ème</sup> Adjoint	Présent
MAXWEL Eléna	11 <sup>ème</sup> Adjoint	Présente – <b>Sortie avant l'examen de l'Affaire n° 03 et retour pour l'examen de l'Affaire n° 05</b>
VIDOT Marie Huguette	Conseiller	Absente – <b>Procuration à SILOTIA Augustin</b>
ARON Jean Paul	Conseiller	Présent
DANY Marie Juliane	Conseiller	Présente
BURON Brigitte	Conseiller	Présente
SILOTIA Augustin	Conseiller	Présent
MAILLOT Jean François	Conseiller	Présent
ARMOUGOM Jean François	Conseiller	Présent
LEBON Patrice	Conseiller	Présent
FERARD Marie Noëlle	Conseiller	Présente
DALLEAU Isabelle	Conseiller	Présente

Conformément au Règlement Européen sur la Protection des données, chaque usager bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de suppression ou d'opposition aux informations qui le concernent. Pour l'exercice de ces droits, merci de vous adresser au Délégué à la Protection des Données (dpo@mairie-saintleu.fr).

58, Avenue Général Lambert, BP 1004, 97898 Saint-Leu Cedex - 0262 34 80 03 – [secretariat@mairie-saintleu.fr](mailto:secretariat@mairie-saintleu.fr) - [www.saintleu.re](http://www.saintleu.re)



THENOR Fernande	Conseiller	Présente
HONORINE Antonio	Conseiller	Présent
TRAJEAN Mathieu	Conseiller	Présent
ODDOZ Carla	Conseiller	Présente
NATIVEL Cédric	Conseiller	Présent
BABYLON Nathalie	Conseiller	Présente
VINCELOT Manon	Conseiller	Présente
BRUNO Thomas	Conseiller	Présent
APAYA Jacqueline	Conseiller	Absente – <b>Procuration à CODARBOX Jacky</b>
TURPIN Marie Lyne	Conseiller	Absente – <b>Procuration à COMARE Lilian</b>
CARPY Jean Luc	Conseiller	Présent
CODARBOX Jacky	Conseiller	Présent
COMARE Lilian	Conseiller	Présent
ROBERT Thierry	Conseiller	Absent - <b>Procuration à CARPY Jean Luc</b>
EUPHRASIE Clément	Conseiller	Absent – <b>Procuration à MARDAYE Ananda</b>
MARDAYE Ananda	Conseiller	Présente
BLUKER Audrey	Conseiller	Présente

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un Secrétaire pris au sein du Conseil. Madame MAXWEL Eléna (11<sup>ème</sup> Adjoint) a été désignée comme Secrétaire à l'unanimité des suffrages pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée et a procédé à l'appel pour vérifier le quorum.

**Le Conseil Municipal étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, le Président a déclaré la séance ouverte à dix-huit heures et cinq minutes.**

***SORTIE de Madame MAXWEL Eléna avant l'examen de l'affaire suivante.***

**DELIBERATION N° 03 /09062026**

**RHI LE PLATE – EXAMEN DU COMPTE RENDU ANNUEL À LA COLLECTIVITÉ (CRAC)  
ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2024**

*Direction Aménagement et Développement / Aménagement*

### **Le Maire expose :**

Par délibération n° 05/30042015 du 30 avril 2015, le Conseil Municipal a décidé de confier, via un contrat de concession d'aménagement, la réalisation de l'opération de Résorption de l'Habitat Insalubre « RHI Le Plate » à la SHLMR.

Le contrat de concession, conclu pour une durée de six (6) ans, a été signé le 10 septembre 2015 et notifié le 23 septembre 2015.

Plusieurs avenants successifs ont permis d'adapter la durée et les conditions de réalisation de l'opération, et notamment :

- L'avenant n° 3 approuvé le 14 septembre 2023 ;
- L'avenant n° 4 approuvé le 11 décembre 2024, prorogeant la concession jusqu'au 30 juin 2026 et ajustant notamment la rémunération de l'aménageur.



Conformément aux dispositions du traité de concession, le concessionnaire transmet annuellement à la Collectivité un Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) présentant l'état d'avancement physique, financier et administratif de l'opération.

Le CRAC arrêté au 31 décembre 2024, portant sur les exercices 2023 et 2024, joint en annexe, fait apparaître notamment :

- Un montant total d'opération de 5 314 152,42 € HT ;
- Une participation communale arrêtée à ce stade à 2 112 533,08 € HT, conforme aux avenants antérieurs ;
- L'intégration des biens de retour (APAYA – MACE) pour un montant de 37 554,21 € HT, conformément à l'avenant n° 4 ;
- Un état d'avancement traduisant l'entrée de l'opération dans une phase de finalisation, incluant le suivi post-travaux, la poursuite de la commercialisation des lots libres et les opérations de garantie de parfait achèvement.

Il est également précisé que :

Le présent CRAC est établi dans le cadre des dispositions de l'avenant n° 4 ;

- Les évolutions financières ultérieures, notamment celles liées à un futur avenant n° 5 (prorogation complémentaire, ajustements financiers et cessions à motif d'intérêt général), ne sont pas intégrées dans le présent document, celui-ci étant arrêté à la date du 31 décembre 2024.
- Le CRAC met en évidence une opération globalement maîtrisée, tant sur le plan technique que financier, et dont les principales actions à venir concernent la finalisation des travaux résiduels, le suivi des garanties et la poursuite de la commercialisation.

**Ceci exposé, il est proposé au Conseil Municipal :**

- **D'EXAMINER** le Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) de l'opération RHI Le Plate arrêté au 31 décembre 2024, tel qu'annexé à la présente délibération ;
- **D'APPROUVER** la participation communale d'un montant de 2 112 533,08 € HT ;
- **D'AUTORISER** le Maire ou l'élue(e) délégué(e) à signer tout acte et document se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRENDRE ACTE** de la poursuite de l'opération dans le cadre contractuel en vigueur.

**Le Conseil Municipal est invité à en délibérer.**

**Après en avoir délibéré,  
le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **EXAMINE** le Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) de l'opération RHI Le Plate arrêté au 31 décembre 2024, tel qu'annexé à la présente délibération ;
- **APPROUVE** la participation communale d'un montant de 2 112 533,08 € HT ;



Envoyé en préfecture le 16/06/2026

Reçu en préfecture le 16/06/2026

Publié le 17/06/2026

ID : 974-219740131-20260609-03\_09062026-DE

S<sup>2</sup>LO

- **AUTORISE** le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer tout acte de cette affaire ;
- **PREND ACTE** de la poursuite de l'opération dans le cadre contractuel en vigueur.

Pour extrait certifié conforme,  
Saint-Leu, le 16 JUIN 2026  
Le Président,



  
Karim JUHOOR